



N°5 - DÉCEMBRE 2004

ccmb.pays-allier.com



SOMMAIRE

- [Éditorial](#)
- [L'Habitat en Montagne Bourbonnaise](#)
- [La Mission Accueil Allier](#)
- [La Filière Bois](#)

**LA MISSION ACCUEIL
ALLIER
...suite**

**CONSTRUCTION,
RENOVATION ET
RESTAURATION DE
L'HABITAT
...suite**

ÉDITORIAL

Cette lettre d'information électronique est uniquement consacrée à la journée des originaires qui s'est tenue le 18 septembre dernier, en Montagne Bourbonnaise. Elle est destinée à tous ceux qui, malheureusement n'ont pu se déplacer, et à ceux qui souhaitent revoir des images ou lire le compte rendu de ce samedi convivial.

Ce séminaire se découpait en deux temps forts : le matin, conférences et débats sur les outils de développement local en Montagne bourbonnaise : la présentation de la politique du département de l'Allier en matière d'accueil de nouvelles populations, les possibilités de construction et de restauration de logements et la filière bois en Montagne Bourbonnaise. L'après-midi a été consacrée à la visite d'entreprises et de lieux d'attractions touristiques en lien avec les débats du matin.

Après un mot d'accueil de Monsieur François LACOSTE, Maire de Nizerolles, et de Monsieur François SZYPULA, Président de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, Jean-Louis ETIEN "chargé de mission", nous a présenté les actions menées par le Conseil général de l'Allier.

**LA FILIÈRE BOIS EN
MONTAGNE
BOURBONNAISE
...suite**

Il s'agit d'un nouveau dispositif du Conseil Général destiné à faciliter l'installation de nouveaux arrivants dans le département. Il s'organise autour d'une part de l'accueil de ces personnes et de l'aide à la recherche d'activités et d'autre part à la collecte d'informations auprès des collectivités afin de connaître leurs besoins en matière de commerce et d'artisanat. En Montagne Bourbonnaise, la Mission Accueil Allier a ainsi participé à l'installation d'un restaurateur sur la commune de Laprugne, à la reprise du multiple service du Pouthier sur la commune de La Chapelle... Sur le département, en deux ans, ce sont 70 offres qui ont été diffusées, 900 contacts reçus et 17 installations.

Monsieur Jean Louis ETIEN a également présenté le projet « **Défi 2015** » du département de l'Allier. Ce programme s'appuie sur des constats suivants :

des déficits naturels et migratoires qui se cumulent depuis des décennies

- l'Allier se classe au 60ème rang des départements français avec 344 000 habitants
- Entre les deux derniers recensements, le département a perdu 13 000 habitants
- La population vieillit. Un habitant sur deux a plus de 43 ans (moyenne française : 37 ans)
- Le déficit migratoire demeure négatif mais l'écart entre les départs et les arrivées se rétrécit
- Ce sont les jeunes qui partent alors que les retraités arrivent

le déclin démographique, un phénomène global

- qui concerne l'ensemble du massif central et plus largement la diagonale du vide : Auvergne, Limousin, sud des régions Centre et Bourgogne, Champagne Ardennes et Lorraine
- dont les facteurs explicatifs sont multiples et dépassent largement le cadre du département (concentration des activités et des hommes sur certaines portions du territoire, des dynamiques démographiques et économiques qui ne relèvent pas des capacités d'un Conseil général)

des projections inquiétantes

- selon l'INSEE, l'Allier perdra entre 5 et 6 % de sa population entre 2000 et 2015 soit entre 16 700 et 20 200 habitants. Ce déclin atteindra une valeur comparable à celui enregistré entre 1990 et 1999 (- 13 000 hab.)
- le déclin de la population globale a un impact sur l'évolution de la population active. L'Allier va aussi manquer d'actifs.

Le projet du Conseil Général est donc de poursuivre l'action actuelle en partenariat avec le Comité d'Expansion Economique, les chambres consulaires, les organismes d'appui à la création d'entreprises, les territoires (communes et intercommunalités). Il s'agit également de renforcer et de conforter la **Mission Accueil Allier** au service des migrants.

L'objectif de « **Défi 2015** » est de stabiliser la tendance démographique et si possible l'inverser d'ici 2030, tout en sachant qu'il n'existe pas de solution miracle, que le projet est complexe et s'inscrit dans une politique de long terme qui repose sur une parfaite collaboration et de solides relations entre tous les partenaires.

Monsieur François SZYPULA rappelle que la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise vient d'achever une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette action a eu un vif succès puisque près de 7 millions d'euros de travaux ont été réalisés par les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants, en six ans, pour améliorer leur logements. Il rappelle également que pour assurer la vie d'un territoire, il est nécessaire de disposer d'un parc de logements locatifs ou à vendre qui permettent d'accueillir de nouvelles populations.

Après l'exode de nos campagnes des années 50, de plus en plus de personnes d'origine rurale installées dans les villes souhaitent aujourd'hui vivre à la campagne. C'est une chance pour notre territoire situé entre deux bassins de vie : Vichy et Roanne.

OÙ CONSTRUIRE : 2 CAS

- Vous possédez ou vous souhaitez acheter un terrain sur la commune du Mayet de Montagne : c'est la seule commune à posséder un Plan Local d'Urbanisme (ancien Plan d'Occupation des Sols) ; la constructibilité y est très réglementée et en général incite les particuliers à construire dans le bourg ou aux alentours proches. Se renseigner en mairie du Mayet de Montagne pour connaître les possibilités.
- Vous possédez un terrain ou vous souhaitez en acheter un pour construire sur l'une des 14 autres communes : vous pouvez construire à proximité de tous les villages de la Montagne Bourbonnaise. Le futur terrain devra cependant être desservi par une voie rurale ou communale et être proche du réseau d'eau et d'électricité. Généralement on construit sur une zone de 30 à 80 mètres d'une autre habitation. Quelque soit le cas, la première démarche consiste à demander un certificat d'urbanisme à votre Mairie.

Les communes qui ont actuellement le vent en poupe pour la constructibilité sont : Arronnes, La Chapelle, Châtel-Montagne, Le Mayet de Montagne, Molles, Nizerolles car ces communes sont très proches de la zone d'influence de Vichy. Mais ce phénomène touche plus ou moins toutes les communes de notre communauté.

Que peut-on construire ?

Les élus de la Communauté de Communes, en partenariat avec l'Etat, ont élaboré une charte de la constructibilité afin qu'il y ait une lecture commune de la Loi Montagne et permettre ainsi à plus de projets importants de voir le jour. Cependant notre région, seule montagne du département, doit veiller à encourager un habitat de qualité. Aujourd'hui il n'est pas possible de faire construire en Montagne Bourbonnaise un chalet savoyard, un mas provençal, une maison basque ou alsacienne ! Vous devez vous inspirer des coutumes de construction locale à savoir :

- orienter votre nouvelle maison en mettant ses ouvertures principales au sud et à l'est
- reproduire des volumes, des couleurs des toits et des crépis le plus proche possible de l'environnement immédiat. Chaque village doit conserver son authenticité. A titre d'exemple, les ouvertures doivent être plus hautes que larges et les toits à deux pans sont fortement conseillés.

Les crépis normaux peuvent être réalisés à la chaux à laquelle on incorpore du grès à la place du sable on retrouve ainsi la couleur de nos crépis d'autrefois...

Evitez de construire à proximité d'une exploitation agricole ou d'une entreprise artisanale ; le terrain doit avoir une surface d'au moins 2500 m² afin d'éviter l'empilement des projets et des populations.

Réseaux d'assainissement

Certaines communes possèdent un réseau d'assainissement collectif : il vous suffit de vous raccorder au réseau, vous paierez une taxe de raccordement et une taxe d'assainissement.

Pour les autres communes, en général celles de moins de 500 habitants l'assainissement est individuel. C'est à dire à la charge du propriétaire. Au dépôt du permis de construire vous devez présenter un projet d'assainissement. Celui-ci contrôlé et modifié si nécessaire par le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau, vous permet d'installer à vos frais la fosse-toutes-eaux et les équipements annexes ; par contre vous n'avez aucune taxe d'assainissement à payer.

Le Permis de construire

Vous avez besoin de conseils pour votre projet, la Communauté de Communes met à votre disposition un architecte du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), celui-ci se déplacera gracieusement pour vous aider. Si votre surface habitable future est inférieure 170 m² (la surface des garages n'est pas à prendre en compte) vous pouvez le cas échéant instruire vous-même le permis de construire. Au delà de cette surface l'intervention d'un architecte est obligatoire. Cependant, le recours à un professionnel est fortement conseillé afin de vous éviter des erreurs de conception. Un volet paysager est annexé à la demande de permis de construire. Une fois complet celui-ci est instruit et délivré sous 2 mois.

Dès votre dossier de permis de construire déposé en mairie ne perdez pas de temps pour choisir vos entreprises ! Notre secteur possède un nombre important de professionnels du bâtiment qui effectue un travail de qualité. Cependant la rançon de leur succès fait qu'elles ont un carnet de commandes bien rempli qui peut facilement déboucher sur un an d'attente !

En résumé

Notre territoire offre encore de beaux emplacements à des prix de terrains très abordables avec un environnement paysager exceptionnel. Nos amis citoyens l'ont bien compris. Les élus de la Communauté de Communes, quant à eux, souhaitent accueillir des projets et de nouvelles populations, en gérant au mieux notre territoire et en prenant garde à ne pas le défigurer. Plus d'habitants, c'est plus d'enfants pour nos écoles, plus de vie dans nos villages, plus d'entrées fiscales pour nos communes...

- Vous possédez du terrain et vous voulez savoir s'il est constructible, contactez la mairie de votre domicile ;
- Vous recherchez un terrain à construire, épluchez les petites annonces, renseignez-vous en mairie ;
- Vous souhaitez construire sur un terrain vous appartenant : contactez la mairie de votre domicile. Pour le montage du dossier de permis de construire : rencontrez le CAUE pour les premiers conseils, informez-vous auprès des services de la Direction Départementale de l'Équipement de Cusset ou de Lapalisse et retenez un architecte du secteur pour finaliser votre projet.

RESTAURER EN MONTAGNE BOURBONNAISE

Vous possédez ou vous venez d'acquérir une maison typique de la Montagne Bourbonnaise, ayez les bons réflexes en matière de rénovation. Tout d'abord avant d'abattre, de transformer, commencez par faire un diagnostic de votre immeuble. La Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise met à votre disposition un architecte conseil. Sa prestation est gratuite. Pour un Rendez-vous sur place, téléphonez au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) au 04 70 20 11 00. Comptez entre 15 jours et un mois de délai pour avoir une rencontre personnalisée.

Une bonne restauration se doit de respecter quelques principes de base :

- Il faut être simple, avoir le désir d'œuvrer dans l'esprit d'autrefois ; évitez d'être original à tout prix, partisan du faux vieux. Remettez si possible une toiture à l'identique : les matériaux employés naguère ont été choisis par rapport à la conception de la charpente. L'ardoise est bien plus légère que la tuile plate par exemple.
- Ne pas agir au jour le jour en suivant son intuition mais programmer et hiérarchiser les priorités.
- Il faut veiller à l'harmonie de la construction . Si l'on doit agrandir, l'extension doit se fondre avec l'ensemble, éviter les petits rajouts anachroniques.
- Conserver au bâtiment son caractère, même dans les transformations ou agrandissements. Ne surélevez pas sans nécessité.

Employez les matériaux typiques de notre région, si ceux-ci sont introuvables en neuf, récupérez l'équivalent dans une démolition ou chez un marchand de matériaux spécialisés. Guidez les exécutants avec décision, sans changer constamment d'avis, mais comprenez leurs difficultés.

Respectez l'environnement dans sa globalité. Une maison est implantée dans un village, faites qu'elle se fonde harmonieusement avec son entourage ? Ne négligez pas la restauration du petit patrimoine adjacent : bachasses, puits, murets...

Les matériaux de récupération

Ils sont à la mode. Ils permettent de refaire ou d'agrandir à l'identique, ils sont souvent moins onéreux que les matériaux neufs.

Des commerçants spécialisés dans ce type de matériaux existent sur les trois départements (Allier, Loire, Puy de Dôme). On doit cependant veiller à ne pas placer des matériaux incongrus issus de régions aux savoir-faire différents des nôtres.

Maçonnerie

N'employez jamais de ciment, il piège l'humidité dans les murs, mais préférez lui la chaux. Veillez à incorporer du grès à la place du sable pour confectionner le mortier. Ce dernier sera teinté et ne se remarque pas.

Conseil

N'hésitez pas à faire une toiture avec des matériaux de qualité. Le choix malheureux d'une couleur de peinture sur une porte ou une fenêtre n'est pas du tout grave, un coup de peinture et voilà le mal réparé ! Une vilaine toiture par contre est en place pour de nombreuses décennies.



François Szypula

RÉHABILITATIONS DE LOGEMENTS VACANTS

La Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise (CCMB) a confié au PACT-ARIM de l'ALLIER une étude sur l'ensemble des quinze Communes de son territoire, ayant pour objet une meilleure connaissance des logements vacants afin de déterminer les motifs de cette vacance ainsi que les éventuels projets des propriétaires pour ces logements inutilisés. Le rapport final de cette étude a été rendu en mars 2004. La Montagne Bourbonnaise compte un taux de logements vacants parmi les plus élevés du Département de l'Allier supérieur à la moyenne des communes rurales. Environ 70% de ces logements vacants seraient susceptibles d'être réintégré sur le marché locatif. Beaucoup de ces propriétaires envisageraient ensuite de louer ce logement, location qui pourrait revêtir soit la forme d'une location à l'année, soit celle d'une location saisonnière type gîte rural.

A la vue de ce constat la CCMB a décidé d'apporter deux types d'aide pour la remise sur le marché locatif de logements vacants à usage locatif privé et pour la création de gîtes ruraux à travers le label « Gîtes de France ». Cette prime sera versée en complément des aides déjà accordées par le Conseil Général de l'Allier et le Conseil Régional d'Auvergne pour les propriétaires réhabilitant des logements vacants et désireux de les remettre sur le marché locatif. La Communauté de Communes a délégué au PACT ARIM de l'Allier la gestion et le traitement des dossiers qui comprend :

- une étude technique et projet d'aménagement,
- une assistance au montage du dossier de financement,
- une prime de 1 600 € HT au maximum, versée par la CCMB représentant 10% des travaux HT dans la limite de 10 dossiers par an (pour les logements loués, une aide complémentaire de 1 600 € HT au maximum pourra être accordée par le Conseil Régional d'Auvergne).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme JANIN du Pact Arim de l'Allier au **04.70.59.78.30** ou la rencontrer lors de ses permanences les 2èmes et 4èmes lundis de chaque mois à la Communauté de Communes de la Montagne bourbonnaise.

Attention

Jusqu'au mois de février 2005, un taux de subvention de 50% maximum sur l'investissement peut-être atteint pour la création de gîtes ruraux à travers le label « Gîtes de France » (cumul des aides du Conseil Général de l'Allier, du Conseil Régional d'Auvergne, des fonds Européen). Les dossiers devront être déposés auprès des services de la DDAF avant février 2005, et les travaux devront être terminés (factures acquittées) avant le mois juin 2006. Après le mois de février 2005, le taux de subvention maximal sera ramené à 30%. Renseignez-vous au plus vite auprès de Gîte de France 04 70 46 81 56.

FILIERE BOIS EN MONTAGNE BOURBONNAISE

Monsieur Claude RICAUD et Monsieur Benoît De SOULTRAIT présentent ensuite un des pôles de développement économique du territoire : la filière forêt bois. Ce territoire au sud est du département de l'Allier, est à proximité immédiate de l'agglomération de Vichy. Il présente la particularité d'être la seule zone classée montagne de l'Allier. Son altitude s'étage de 400 à 1293 mètres au Puy de Montoncel. Sur 40 km², la Montagne bourbonnaise s'étend le long de deux vallées formées par les rivières Besbre et Sichon et leurs affluents.



Claude Ricaud

Naturellement, l'agriculture et la filière bois tiennent ici une place prépondérante mais l'économie de la Montagne bourbonnaise s'appuie également sur l'industrie électronique (câblage notamment) qui occupe une centaine de salariés. L'artisanat (bâtiment) et dans une moindre mesure le commerce se révèlent relativement étoffés notamment dans le bourg-centre du Mayet-de-Montagne.

Bien entendu, offrant les premiers sommets dépassant mille mètres depuis Paris, la Montagne bourbonnaise, mise fortement sur le développement de l'activité touristique qui constitue un apport important notamment pour les commerçants et artisans locaux. Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique et Communauté de Communes ont travaillé ensemble depuis plusieurs années pour proposer de nombreuses activités aux visiteurs de passage : 400 km de sentiers balisés et entretenus, hôtels, gîtes, tables et chambres d'hôtes, musées, maisons d'accueils, produits du terroir, activités sportives estivales et hivernales.

La Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, qui a succédé au SIVOM du Mayet de Montagne, travaille depuis de nombreuses années avec les représentants de la filière bois. Ces activités se sont concrétisées par l'élaboration de schémas de desserte prioritaire des massifs forestiers et par la réalisation de 70 km de voiries forestières. Chaque année, la Communauté de Communes consacre plus de 150 000 euros de son budget à la voirie forestière. En outre, elle est membre fondatrice du Comité pour la Valorisation Forestière des Monts de la Madeleine (COVALFOR), avec qui elle travaille sur la rédaction d'une charte de transport du bois et sur les projets de développement de la filière. En 2003, une aide de 5 000 euros a été accordée au Groupement des Scieurs de la Montagne Bourbonnaise pour l'étude de la faisabilité technique et commerciale d'achat de matériel en commun. Deux commissions de travail de la Communauté de Communes, qui en compte neuf, sont exclusivement consacrées à ces problématiques : la Commission Forêt pour la voirie forestière et la Commission Filière Bois pour tout ce qui concerne le développement.

Cependant, soucieuse de préserver son cadre de vie, la Communauté de Communes met en place une réglementation des boisements afin d'éviter que ce territoire ne devienne qu'un vaste massif forestier au détriment d'autres activités. Néanmoins, consciente des enjeux économiques de la filière, la Communauté de Communes met en place une charte forestière de territoire pour développer la filière tout en préservant l'environnement et les paysages de la Montagne Bourbonnaise.

Une ressource abondante

Omniprésente en Montagne Bourbonnaise, la ressource forestière s'étend sur près de 20 000 ha, ce qui représente un taux de boisement de 49 % (1) (source : Système d'Informations Géographiques de COVALFOR (2)). Les feuillus (Hêtre essentiellement) demeurent majoritaires (59 % de la surface boisée) mais les résineux (Douglas, Epicéa, Sapin) représentent l'essentiel de la production.

Privée à 93 %, cette ressource est partagée entre 5 750 propriétaires - sylviculteurs, la surface moyenne par propriétaire étant d'environ 2,4 ha. 87 % d'entre eux possèdent moins de 4 ha (ils représentent 37 % de la surface de forêt privée) et 1 % plus de 25 ha (ils représentent 21 % de la surface de forêt privée et sont soumis à plans simples de gestion). Quant aux forêts publiques (État, communes, section de communes), elles couvrent 1 100 ha, soit 7 % de la surface boisée.

Très morcelée, cette forêt a toutefois été largement désenclavée : 80 km de pistes ou chemins forestiers et près de 30 places de stockage ont été réalisés depuis 15 ans.

(1) A noter que les données cadastrales sous-évaluent ce taux de boisement puisqu'elles n'indiquent qu'un taux de boisement de 37 %. Cela provient notamment du fait que beaucoup de propriétaires n'ont pas signalé le changement de nature de culture de leurs parcelles lorsqu'ils les ont boisées.

(2) Ces données sont issues des résultats de l'Inventaire Forestier National, entre autres, provenant de survols aériens effectués en 1997.

Un milieu naturel à entretenir et à préserver

Bien qu'omniprésente, cette ressource forestière est peu valorisée : on estime que moins de 50 % de la production biologique annuelle est récoltée. Aussi, les peuplements capitalisent, vieillissent et se fragilisent grandement :

- le « renouvellement des générations », notamment dans les sapinières et hêtraies, n'est plus assuré
- les plantations résineuses, introduites en masse dans les années 1960 - 1970, sont insuffisamment éclaircies alors qu'elles entrent maintenant en phase de production.

Une augmentation de la récolte de bois s'avère donc indispensable.

Mais cette hausse de la récolte aurait également de nombreuses positives conséquences sur les écosystèmes : en exploitant les arbres arrivés à maturité, la lumière pénètre davantage à l'intérieur des peuplements forestiers, favorisant ainsi la biodiversité : apparition d'essences secondaires, de plantes diverses, de champignons...

Par ailleurs, les peuplements seraient mieux adaptés à l'accueil du public : en étant davantage ouvertes, les forêts sont plus accueillantes au public nombreux venu de Vichy, Roanne...

Cela contribuerait également à réduire l'effet de fermeture des paysages.

Cette augmentation de la récolte représente ainsi de véritables enjeux, tant au niveau économique qu'environnemental ou social.

Des entreprises à sauvegarder

Dans son intégralité (c'est-à-dire de la gestion forestière à la production de meubles ou de charpentes), la filière forêt-bois de la Montagne Bourbonnaise représente 54 entreprises pour environ 100 emplois :

Secteur d'activité principal	Nombre d'entreprises (2002)
Travaux forestiers	17
Scierie	14
Charpente	1
Menuiserie – Ébénisterie	15
Divers	7
TOTAL	54

Sources : enquête annuelle par branches (DRAF Auvergne), enquête OCM Chambre de Métiers, INSEE

En ce qui concerne l'exploitation de ces bois, on dénombre 17 entreprises de travaux forestiers, essentiellement unipersonnelles. Ces entreprises ont des activités relativement diversifiées, depuis l'abattage manuel jusqu'à l'exploitation mécanisée en passant par le débardage par porteur ou à traction animale...

Pour ce qui est de la 1^{ère} transformation du bois (sciage), cette activité a toujours été très importante en Montagne Bourbonnaise. On recense actuellement 14 scieries de petite et moyenne taille, qui représentent plus de 60 emplois directs. Transformant environ 40 000 m³ de grumes par an, elles produisent 20 000 m³ de sciages par an, essentiellement des débits à charpente et à palette.

La filière forêt-bois est donc une composante de première importance de ce territoire et son développement durable - qui tiendra compte des aspects écologique, économique et social - se doit d'être une priorité sur ce territoire.

La problématique retenue : augmenter durablement la récolte des bois

Récolter davantage est ainsi possible et même fortement souhaitable : Jean-Louis BIANCO, dans son rapport *La forêt, une chance pour la France* (1998), qui a servi de base à la nouvelle loi d'orientation forestière précisait :

- «orchestrer un énorme effort de productivité dans tous les maillons de la filière
- récolter davantage (+ 2 millions de m³ en forêt privée en 5 ans) ;
- mettre en place le processus de la gestion durable des forêts ».

Dominique JUILLOT, dans son rapport, signalait que « l'approche globale et cohérente de la mobilisation des bois, par massif homogène, n'est pas suffisamment développée (...). Nécessaire à la productivité de la mobilisation des bois, elle rejoint celle préconisée dans d'autres domaines (tourisme, paysage, biodiversité...) : c'est l'objet des chartes forestières de territoire. »

Pour la Montagne Bourbonnaise, l'objectif de la charte de territoire forestier est d'accroître de manière significative le volume et la valorisation des bois récoltés (1), dans le cadre d'une gestion durable des espaces forestiers, en regroupant les propriétaires des petites parcelles pour les opérations de gestion et d'exploitation. Il s'agit notamment de :

- 1 développer la pratique des coupes d'amélioration dans les boisements résineux et les futaies de hêtre
- 2 assurer le renouvellement des peuplements mûrs par une mise en régénération progressive afin de conserver un couvert durable et continu
- 3 développer des méthodes d'exploitation bien adaptées aux peuplements et aux conditions de milieu.

(1) la récolte de 10 000 m³ de bois entraîne la consolidation ou la création de 10 à 12 emplois

locaux dans l'exploitation forestière et la première transformation. Estimation réalisée à partir des critères suivants (non comptabilisés les emplois induits dans le secteur des transports) : un bûcheron façonne 3 000 à 4 000 m³ de bois rond par an, un débardeur 8 000 à 12 000 m³, un ouvrier de scierie 1 200 m³

Actions proposées

- 1 Localiser, décrire et évaluer les produits forestiers à récolter (nature, volume...) en prenant en compte les volets environnementaux (zones humides, paysages...) et touristiques (arboretum, route du bois...)
- 2 Confronter cette évaluation avec les caractéristiques de la desserte (nature, densité...) et la structure des unités de gestion (regroupement de la gestion des parcelles pour atteindre des seuils rentables d'unités de gestion)
- 3 Evaluer l'impact sur l'environnement de cette récolte
- 4 Définir les massifs forestiers prioritaires et les volumes à mobiliser
- 5 Proposer un plan triennal coordonné d'augmentation de la récolte de bois et de développement des travaux forestiers

Après ces différentes présentations, un petit débat, trop court pour certains, s'instaure, pour discuter de compléments divers aux informations apportées. Puis, tout le monde a pu se retrouver autour d'un apéritif offert et servi par la commune de Nizerolles (que nous remercions encore pour son aide à l'organisation de cette journée) et ce fut le départ pour aller se sustenter au nouveau restaurant de Nizerolles « Le Pré des Vaches », situé au lieu-dit Le Pin.



Déjeuner au restaurant "Au Pré des Vaches"

L'après-midi a été consacré à la visite de Nizerolles Systèmes Electroniques (NSE), du bâtiment agricole en bois de l'Exploitation de Monsieur CERRA à La Chapelle puis de la visite du Musée du Bois et de l'Horloge à Eau de Lavoine. Vous trouverez à cette adresse <http://www.nemesi.fr/photos.php> quelques photographies de ce petit voyage en Montagne Bourbonnaise.

La Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise tient tout particulièrement à remercier Madame Catherine GALLON pour l'aide précieuse qu'elle a apportée à l'organisation de ce forum des originaires, ainsi que l'ensemble des personnes qui ont organisées les visites, sans qui cette journée n'aurait pas pu avoir lieu.

A bientôt en Montagne Bourbonnaise.

© Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise - E-letter de la Commission économique

Tél. : 33 (0)4 70 59 36 67 - Fax : 33 (0)4 70 59 74 29

email : com.com@wanadoo.fr

Vous voulez poser une question à la rédaction, fournir une information com.com@wanadoo.fr